



Plan Local d'Urbanisme

Pontault-Combault

Révision générale

**Projet d'Aménagement et de
Développement Durable**

Pièce n°2

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21/09/11

Préambule

Présentation des modifications apportées au PADD

La mise en œuvre de la révision générale n'aboutit pas à une refonte générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable mais plutôt à son adaptation.

Le diagnostic conduit à considérer que la commune de Pontault-Combault, après une période « pionnière caractérisée par l'expansion de la Ville atteindra un point d'équilibre dans les années à venir.

Ce point d'équilibre est engagé, la part du développement urbain tend à se développer plus sur la partie déjà urbanisée. En ce sens, l'orientation générale du PADD de « faire la ville sur la ville » est engagée. La qualité des développements nouveaux, particulièrement du point de vue du développement durable va donc être désormais prépondérant.

Si le développement de l'habitat s'est accompagné de la mise en place de nombreux services pour la population, les données de ce diagnostic, montrent l'émergence d'un certain nombre de dysharmonies dans le développement de la commune, notamment au plan économique (faible taux d'emploi/habitant) qui continue de se confirmer. Sur le plan du développement urbain et de l'habitat, si les objectifs en nombre de logements sont atteints, certaines corrections doivent être apportées sur une meilleure insertion des constructions, sur la diversité des logements et du paysage urbain.

À la limite extérieure de la ceinture verte, au début de la ceinture rurale d'Île-de-France, la qualité de vie constitue un atout important de la Ville, qualité qui se retrouve notamment dans la trame verte des jardins et espaces verts privés et publics de la partie agglomérée de la commune ainsi que, dans les bois et espaces agricoles situés en limite de cette partie agglomérée. Les éléments de fragilité de ces espaces nécessitent une attention forte pour en préserver la qualité. Les espaces agricoles doivent désormais retrouver une place prépondérante dans le cadre d'une agriculture plus en relation avec les besoins des populations périurbaines.

Sur le plan des déplacements, si les possibilités d'amélioration du cadre régional des infrastructures routières ou ferrées et des transports collectifs dépassent largement le cadre d'action communal, il apparaît prépondérant d'engager sur la ville une nouvelle approche du renouvellement urbain qui intègre les modes de déplacements doux et les transports collectifs pour diminuer la nécessité de recourir à la voiture individuelle.

Les données du diagnostic fournissent ainsi les termes de l'enjeu majeur du présent P.L.U. : préparer les conditions, dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, pour que ce point d'équilibre débouche sur un **équilibre dynamique et qualitatif**.

- Dynamique en ce qu'il doit permettre de répondre aux besoins actuels et futurs
- Qualitatif en ce qu'il s'agit encore d'améliorer le cadre de vie

Ces objectifs peuvent être appréhendés à deux niveaux dans une optique compatible avec le développement durable :

- * Organiser, améliorer et mieux gérer les espaces publics de toute nature (des aménagements aux espaces naturels)
- * Renouveler la Ville sur la Ville, pour satisfaire les besoins actuels et futurs

Les orientations générales du PADD du PLU approuvé en date du 19 mai 2006 ne sont donc pas remises en cause. Elles sont confortées, améliorées ou précisées dans certains domaines. Elles sont par contre développées sur le volet renouvellement urbain dans le sens :

- d'une meilleure prise en compte de la qualité et de la diversité de l'habitat,
- de l'intégration dans les aménagements et les constructions futures des démarches de développement durable,
- de la diminution de consommation d'énergie et du recours à des modes de déplacements doux.

L'intégration d'une réflexion générale sur les circulations douces ainsi que l'émergence de nouveaux quartiers plus durables tel un écoquartier pour le quartier Saint-Martin sont désormais au cœur des corrections et modifications apportées au PADD.

1. L'organisation, l'amélioration et la gestion des espaces publics

Pontault-Combault, vue du ciel 2004



A. Hiérarchisation et organisation de la voirie

Du fait du grand nombre d'opérations différentes qui ont construit Pontault-Combault, la ville présente une lisibilité et une hiérarchie globales faibles. L'enjeu général est d'améliorer la structuration du paysage urbain. La requalification de la RD604 ex RN4, qui constitue une des principales entrées de Ville, est également un enjeu important pour améliorer cette lisibilité.

Les entrées de ville depuis l'axe Francilien au niveau du lycée et de la rue des Prés Saint-Martin ainsi qu'au niveau de la rue de la Libération apparaissent également comme prépondérants.

- Faire évoluer la RD604 ex RN4, en vrai boulevard urbain :



Route nationale 4, 2004

Cet axe constitue tant du point de vue de la circulation que de la lisibilité urbaine un élément négatif qui nuit à l'image de la Ville. Il constitue ses entrées sud ouest et sud est. Afin de conférer à la RD604 ex RN4 un caractère moins routier, plus urbain, l'objectif est de faire évoluer cet axe routier vers un boulevard urbain pour qu'il ne constitue plus une simple voie de transit.

Son évolution passe par la réalisation des objectifs suivants

- Requalifier l'entrée de ville sud-ouest au travers de l'aménagement de la Voirie mais aussi du mode d'implantation des bâtiments susceptibles de s'ériger sur les terrains situés au sud et actuellement peu occupés (décharge sauvage, friche, casse auto...)
- Créer une piste cyclable

- Installer des plantations d'alignement
- Organiser l'alignement des bâtiments
- Améliorer les conditions de circulation
 - Définir un principe de voirie de desserte interne des opérations de renouvellement urbain le long de la RD604 ex RN4. Celle-ci, sans se substituer à une réponse au transit intercommunal, pourra s'appuyer sur l'ancien tracé de la déviation de la RD604 ex RN4 qui n'est désormais plus d'actualité pour l'État.
 - Bien structurer les entrées et sorties afin de ne pas générer de problèmes supplémentaires de circulation.
 - Distraire des flux.
- Accompagner et développer le réaménagement des espaces publics structurants
- Renforcer Les places qui définissent l'espace public des lieux de centralité principaux : les places urbaines
 - La gare
 - L'avenue Jacques Heuclin
 - Le village.
- Développer des lieux de convivialité nouveaux : squares, placettes, équipements de proximité au sein des quartiers. Il s'agit d'identifier les lieux qui disposent d'un potentiel pour constituer un nouveau lieu de convivialité et de les intégrer dans le plan des liaisons douces.
- Favoriser l'émergence d'un nouvel espace public pour le quartier Saint-Martin.
- Requalifier des voiries structurantes

Après les rues des Prés St Martin et de l'Orme au Charron, de nouveaux travaux d'aménagements doivent contribuer :

- à améliorer les axes structurants afin d'en augmenter la lisibilité
- à en favoriser l'usage doux.



Rue des Prés Saint-Martin, 2005

Ces deux objectifs seront appliqués en particulier aux voiries suivantes :

- L'avenue Jacques Heuclin et l'avenue de Caminha, ~~la rue des Tilleuls~~.
- Les entrées de ville, et prioritairement l'avenue Jacques Heuclin et les alentours de la gare RER.
- La rue de la Libération.
- La rue des Berchères.
- La rue des Tilleuls. Celle-ci n'est pas considérée comme un axe structurant mais fait l'objet d'un réaménagement.

○ Reconstituer des liaisons inter quartiers

L'organisation de certains quartiers en « cul de sac constitue un obstacle à une pratique de la ville plus conviviale et non liée au seul mode de déplacement automobile. La reconstruction de liaisons inter-quartier nécessite alors de

- Mailler des lieux de convivialité.
- Créer ou améliorer les liaisons douces entre les différents quartiers en s'appuyant sur un plan de développement et de maillage des liaisons douces qui mettra en relation pôles de centralité et équipements principaux, principalement les équipements scolaires et les lieux de convivialité.
- Mais aussi désenclaver les quartiers du point de vue de la circulation automobile.

B. Favoriser progressivement les modes de transports alternatifs à la voiture

L'utilisation systématique de la voiture ne peut être une solution unique dans la pratique de la Ville. Outre les questions importantes de l'environnement et de la circulation, tous les usagers doivent être pris en compte, qu'il s'agisse des enfants, des adolescents, des personnes handicapées, des personnes âgées.

- Augmenter et améliorer les circulations douces



Pré de la Fontaine

Il s'agit de lever progressivement les freins à ce type de pratique. Ces freins sont généralement liés, pour les habitants, à leur méconnaissance comme utilisateurs ou comme usagers de l'espace public (partage de l'espace entre les différents usagers) ou aux interruptions du maillage, source d'insécurité pour les usagers.

- Poursuivre le maillage des circulations douces
- Promouvoir la pratique des circulations douces
- Mettre en œuvre le diagnostic engagé sur l'accessibilité des voiries et du domaine public

- Améliorer l'accès aux Transports Publics pour tous les usagers

L'objectif est de rendre le plus aisés possible l'accès et la fluidité d'un mode de transport à l'autre

- Prévoir des lieux d'échanges automobile mais aussi vélos - transports en commun
- Optimiser l'usage de ces lieux d'échange en y organisant le stationnement.



Si t'bus, 2005

- Améliorer l'accès aux équipements publics : en transports en commun et par les circulations douces

Les conditions d'accès doivent être équitables et à ce titre intégrer les besoins de tous les usagers



- Améliorer la desserte en transports en commun des collèges et du lycée
- Améliorer et sécuriser les accès aux équipements publics à vélo,
- Améliorer et sécuriser les accès aux équipements publics à pied
- Améliorer et sécuriser les accès aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite

- Améliorer l'accès aux trois pôles de centralité de la gare, du centre ville aux abords de l'Hôtel de Ville et du village et prévoir l'amélioration de l'accessibilité du futur écoquartier des Prés Saint-Martin.

Le maintien et le développement de l'attractivité de ces centres, éléments déterminants de la qualité de la vie sur la Commune, suppose de

- Faciliter l'accès au centre ville et aux commerces de proximité pour tous les usagers et principalement au travers des transports en commun et des circulations douces
- Organiser la fluidité du stationnement en limitant le stationnement « tampon ».

C. Dégager l'espace public urbain

Là aussi le « tout voiture constitue un inconvénient dans la gestion de l'espace public que le stationnement anarchique peut dénaturer, à la fois en occupant indûment des espaces réservés à d'autres modes de circulation (piétons, cycles) mais aussi en, limitant la convivialité de ces espaces.

- Organiser mieux le stationnement
 - Réaliser les parkings publics en fonction des besoins et des opportunités foncières notamment en lien avec les circulations douces et les transports en commun
 - Limiter le stationnement tampon
 - Dans les zones d'habitat, favoriser le stationnement en dehors des voies publiques
 - À proximité des équipements publics, sécuriser les accès automobiles et le stationnement dont le dimensionnement doit être adapté pour éviter les conflits d'usage avec les autres modes de déplacement et leur en garantir l'accessibilité.
 - Le long des axes structurants des avenues du Général de Gaulle, de la République et Charles Rouxel. Les règlements sont adaptés pour mieux prendre en compte l'incidence du stationnement.



Avenue Caminha, 2005

D. Valoriser et gérer les espaces naturels

Il est important de conserver les espaces qui constituent des coupures paysagères mais également qui participe à la préservation de la biodiversité (préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques)

Leur valorisation suppose leur préservation en tant qu'espace identifié, mais aussi la préservation des liens existant entre eux et leur gestion.

- Intégrer la mise en œuvre de la charte boisée de la forêt Notre-Dame.
- Protéger les bois et les lisières (Bois de Célie, Forêt de Notre Dame et bois des Berchères, etc.)
- Préserver et gérer les zones humides :
 - Lisière Bois des Berchères -Parc de Pontillault (mesures compensatoires de la ZAC)
 - Poursuivre une gestion écologique de l'étang et des berges et du lit du Morbras (SIAAM)



Étang du Coq

Maintenir des coupures de l'urbanisation, à dominante naturelle, notamment à l'Est de la Francilienne

- Préserver les espaces verts urbains
- Veiller au maintien des corridors biologiques entre les espaces naturels (espaces boisés, zones humides)
- Promouvoir autant que possible la création de jardins familiaux
- Veiller à un traitement écologique et paysager en cas d'aménagement d'espaces verts (espèces de préférence locales et adaptées aux conditions du sol, utilisation raisonnée des produits phytosanitaires)

E. Améliorer leur accès

Certains espaces qui constituent indéniablement des atouts importants pour la Ville de Pontault restent parfois difficiles d'accès et sont donc peu valorisés dans leur usage

- Améliorer l'accès à la Forêt de Notre Dame
 - Faciliter les accès piétons, cycles et personnes à mobilité réduite par 3 accès :
 - chemin de la tête de buis
 - chemin des 4 chênes avec mail planté,
 - la rue de la Louvetière

- Transférer au sud de la future déviation, entre celle-ci et les exploitations agricoles actuelles les jardins familiaux comme espace tampon entre la forêt et ses alentours
- Créer une piste cyclable le long de ces jardins permettant de relier les chemins de la Tête de Buis et des 4 Chênes



Le Morbras

- Améliorer l'accès au Bois Saint Martin
 - Créer une liaison douce pour son accès lorsque le bois sera ouvert au public
- Améliorer l'accès aux espaces à l'est de la Francilienne
 - Améliorer les pistes cyclables
 - Améliorer les franchissements de la Francilienne et de la RN4 (continuité Voie Royale...)
- Améliorer les abords du MORBRAS
 - Poursuivre l'aménagement d'un chemin piétons et cyclables tout le long du Morbras

F. Redonner aux terrains agricoles existants une place prépondérante dans l'équilibre des espaces périurbains

- Maintenir les accès aux exploitations des grands espaces agricoles de la commune
 - Au Sud de la RD604 ex RN4 en intégrant les jardins familiaux
 - À l'Est de la Francilienne en continuité avec les espaces agricoles de la commune de Roissy-en-Brie.
- Préserver les fermes d'exploitation agricoles existantes.

Pour la ferme de Pontillault, assurer la durabilité de l'exploitation et pour la ferme des Berchères valoriser son cadre bâti dans le cadre d'une reconversion éventuelle.
- Favoriser le développement d'une agriculture plus en relation avec les besoins des populations périurbaines
- Engager un dialogue avec les exploitants pour tendre à diminuer l'utilisation des pesticides et développer une agriculture plus diversifiée avec des réseaux de distribution locaux.

G. Conforter et développer l'accessibilité aux équipements publics et espaces de loisirs à l'Est de la Francilienne

- Améliorer l'accessibilité du Nautil et de l'Étang du Coq
 - au niveau des transports collectifs, de la sécurité routière et des liaisons douces
 - Mieux prendre en compte les besoins en stationnement
 - Relier le chemin des Vieilles Vignes aux nouvelles liaisons douces et à l'étang du Coq

H. Mieux prendre en compte les risques :

- Liés aux inondations
- De mouvement de terrains différentiels liés au phénomène de retrait - gonflement des argiles
- Associés aux canalisations de transport de matières dangereuses : gaz
- Liés à la circulation routière

2. Reconstruire la Ville sur la Ville (les conditions de mise en œuvre du renouvellement urbain)



Pontault-Combault vue du ciel, 2004

A. Permettre le maintien et le développement d'activités économiques

Le maintien et le développement de l'activité économique sont des enjeux fondamentaux pour un développement équilibré de la Ville marquée par un tissu économique dense et diversifié. Il s'agit notamment d'éviter que la Ville ne devienne une ville dortoir et que des entreprises petites ou moyennes qui concourent au dynamisme de la Commune ne partent.

- Permettre le maintien et le développement d'activités en bord de la RD604 ex RN4
 - Pour améliorer la qualité du quartier de la RD604 ex RN4 en termes d'image

Porte d'entrée de la Ville mais aussi espace d'accès au bois notre Dame, un aménagement de qualité, permettant de relier ce quartier avec la Ville et les espaces naturels situés au sud, suppose de :

- prévoir des plantations et espaces verts en proportion importante tant pour l'impact paysager que pour l'amélioration de l'environnement (compenser les imperméabilisations par des possibilités d'infiltrations naturelles, maintenir des corridors biologique, améliorer la qualité de l'air).
- sécuriser la traversée de la RD604 ex RN4 par un feu.
- prévoir une forme urbaine compatible avec une vocation de boulevard urbain pour la RD604 ex RN4 (alignement des bâtiments ; cf. Hiérarchiser et organiser la voirie).

- Pour dynamiser le quartier de la RD604 ex RN4

L'enjeu consiste ici à favoriser l'implantation d'activités économiques créatrices d'emploi sur la ville en optimisant une occupation foncière peu qualitative tant sur le plan des nuisances que sur le plan économique.

- initier un processus de requalification en favorisant une opération d'ensemble à l'entrée de la ville qui rompe avec l'organisation anarchique jusqu'ici constatée
 - prévoir à terme une 2° opération d'activité qui maintienne des possibilités d'installation des PME et PMI qui n'ont plus leur place dans les zones d'activités intra-urbaines aux abords des quartiers résidentiels et doivent donc trouver les conditions d'une relocalisation sur la ville.
- Développer les équipements publics de proximité en centre ville
 - Renforcer les autres pôles de centralité (quartier gare- Hôtel de Ville et Vieux Pontault)

- Définir des conditions favorables à l'implantation des commerces
 - améliorer l'accès aux commerces pour les piétons, cycles et personnes handicapées
 - Promouvoir à plus long terme une offre de bureau sur le pôle gare
- Permettre le maintien, dans de bonnes conditions, d'artisans en tissu habitat
- Favoriser la mixité fonctionnelle dans les quartiers le long des voies structurantes. Il s'agit de permettre et favoriser des occupations mixtes dans les constructions futures avec des implantations de commerces, services et professions libérales en relation avec les besoins des quartiers alentours.
 - Revoir les règles pour limiter les nuisances des activités artisanales en zones d'habitat.
 - Proposer des capacités nouvelles pour les activités économiques incompatibles avec la proximité des quartiers résidentiels :
 - En densification et en extension de la ZAC de Pontillault.
 - Dans les réaménagements des abords de la RD604.
- Améliorer la qualité du secteur de la rue Jean Cocteau

Cette zone d'activité, développée initialement dans une zone naturelle, est actuellement répertoriée en zone verte au SDIF. Le constat de cette contradiction, et la nécessité de gérer l'état de fait, conduisent pour l'instant à prendre le parti d'attendre la révision du SDRIF qui devrait être l'occasion de clarifier le statut de cette zone.

B. Renouveler le bâti existant en préservant les qualités actuelles tout en développant une diversité mieux adaptée aux besoins des habitants

La réponse aux besoins en logements, liés notamment au desserrement (départ des jeunes du foyer familial), ne doit pas remettre en cause ce qui constitue l'identité et la spécificité de Pontault Combault, mais plutôt participer de son amélioration dans le cadre du renouvellement urbain.

- Rendre possible une offre de logement diversifiée capable de répondre au parcours résidentiel intergénérationnel de tous les habitants. Les constructions doivent tendre à comprendre une meilleure répartition des tailles des logements. La diversité des logements doit pouvoir trouver sa place dans les petits immeubles collectifs et compenser ainsi leur prédominance dans le parc pavillonnaire.
- Redéfinir la forme urbaine le long des axes de renouvellement urbains principaux
Si le renouvellement urbain engagé le long des axes Nord - Sud de la commune qui relie la gare, le centre ville et le village a bien apporté une nouvelle offre en logements, celui-ci est ressenti comme excessif par les habitants au niveau des hauteurs des constructions le long des voies principales. Il génère également des problèmes de circulation et de stationnement le long de ces axes. Il va donc s'agir d'améliorer le paysage urbain en diminuant les hauteurs de constructions autorisées le long des axes de développement, en conservant des ruptures dans la densité des constructions.

- Rechercher de nouvelles centralités « plus transversales » et dans le prolongement des entrées de ville
 - La rue de la Libération située en entrée de ville et à mi-parcours du quartier de l'église,
 - La zone d'activités du Pavé de Pontault,
 - Et la zone d'activités le long de la RD604 ex RN4,

doivent pouvoir devenir de nouveaux axes structurants de centralités pour les habitants des quartiers alentours. La mixité fonctionnelle (habitat, services, équipements) doit pouvoir accompagner les projets de requalification du domaine public.
- Favoriser une diversité architecturale et une typologie des logements plus importante
 - Une liberté plus grande dans les formes architecturales doit pouvoir répondre aux besoins des habitants le long des rues principales avec la possibilité de créer des logements plus ouverts avec une proportion de terrasses en toitures et l'intégration du bois et du végétal avec des espaces verts plantés plus importants en arrière des constructions.
 - Favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans les constructions en n'interdisant pas leur intégration dans l'aspect extérieur des constructions.

- Maîtriser l'équilibre social de l'habitat



- Imposer, suivant la taille des opérations de logements, une proportion de logements sociaux dans le respect des objectifs de l'article 55 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 et en application des plans triennaux de réalisation de logements sociaux.
- Liberté de choix en maintenant la diversité des types de logements : maisons de Ville ou petits collectifs selon les sites
- Permettre le desserrement de l'habitat qui nécessite de petits logements à promouvoir dans les secteurs où les formes urbaines sont adaptées (petits collectifs le long des axes et à proximité des pôles de centralité)

Logements de la Sablière, rue du Four

- Préserver la forme urbaine pavillonnaire spécifique de certains quartiers
 - Les quartiers à l'origine de la formation de la ville du Val du Muguet, de la gare et du Bouquet doivent pouvoir conserver leurs formes et leurs spécificités considérées désormais comme traditionnelles par l'ensemble des habitants.
 - Conserver et développer la trame verte interne aux espaces privés tant pour l'impact paysager que pour l'amélioration de l'environnement (permettre les infiltrations naturelles d'eaux pluviales, maintenir des corridors biologiques, améliorer la qualité de l'air). Renforcer les règles sur la proportion d'espaces verts plantés
 - Définir des gabarits et des règles d'implantation (le COS n'étant qu'un indicateur complémentaire éventuel).



○ Réaliser un « écoquartier » au niveau des Prés Saint-Martin

Le quartier des Prés Saint-Martin est situé immédiatement en entrée de ville, à mi-chemin des différents pôles de centralité de la ville. Ce quartier vient d'accueillir des populations nouvelles dans le cadre d'importantes opérations de rénovations urbaines. À proximité du lycée Camille Claudel, l'école Aimé Césaire vient d'ouvrir.



- De part sa situation au cœur d'une réflexion globale sur les liaisons douces futures,
- Du fait de ses potentialités de mutation,
- Des besoins exprimés par les habitants de développer dans ce quartier un aménagement et une architecture nouvelle qui prenne en compte les préoccupations de développement durable, un « écoquartier » qui intègre les différents principes fondateurs de l'écoquartier défini par le MEEDDAT doit pouvoir être mis en œuvre.

Dans l'attente de la mise en œuvre de cet écoquartier, un périmètre en application de l'article L 123-2a du Code de l'urbanisme pourra être mis en œuvre sur les terrains concernés.

- Préserver la forme urbaine des pôles de centralité sur des axes principaux (cf. dynamisation du petit commerce)
 - Le quartier de l'église doit pouvoir se renouveler dans le respect des formes traditionnelles.
 - Veiller à la cohérence de l'utilisation de l'espace le long des grands axes

- Protéger des perspectives remarquables par l'instauration de cônes de vue
 - Mieux prendre en compte les ruptures de coteau dans la partie urbaine de la commune qui ouvrent des perspectives sur la vallée du Morbras et laisse percevoir la frondaison de la forêt Notre-Dame.

C. Développer l'offre d'équipements

La reconstruction de la ville sur la ville, l'amélioration du cadre de vie passent aussi par l'offre d'équipements, qu'il convient d'adapter à l'évolution de la Commune.

- Mettre en place les équipements publics nécessaires à la commune et notamment
 - Salle de spectacle
 - Maison de retraite médicalisée
 - Un nouveau cimetière paysager
 - À plus long terme, envisager la création d'un funérarium
 - Accompagner la réalisation du nouveau centre culturel de la partie Sud de la ville
 - logements étudiants
 - centre de santé
 - Équipements de proximité en accompagnement des lieux de convivialité.

- Mettre en place une politique d'acquisition foncière en vue de la satisfaction des besoins futurs
- Renforcer et prévoir de nouveaux équipements dans le cadre de l'intercommunalité Pontault-Combault - Roissy-en-Brie,
 - Permettre le développement d'activités nouvelles

D. Veiller à une bonne insertion des éléments liés aux nouvelles technologies

- Permettre l'évolution du bâti dans le sens de l'intégration des énergies renouvelables
 - Prendre en compte l'évolution de la réglementation
 - Prévoir des règles adaptées (panneaux solaires ...)
- Contrôler l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile
 - créer des obligations de bonne insertion paysagère des antennes
 - limiter les zones d'implantation des antennes